

OUI, J'AIDE LA FONDATION DE MONTCHEUIL

Je vous adresse un don de : (montant libre) €

100 € 300 € 500 € 1 000 €

Je souhaite m'engager dans la durée et envisage

des versements en : 2019 2020 2021

3 OPTIONS

(un seul choix possible par bon de soutien)

- Je soutiens la Fondation de Montcheuil
(déduction IRPP, IFI et IS)
- Je préfère aider plus précisément le Centre Sèvres
Paris - Facultés jésuites (déduction IRPP, IFI et IS)
- Je préfère soutenir Loyola Formation (déduction IRPP et IS)

3 FAÇONS DE FAIRE UN DON

- par chèque à l'ordre de FONDATION DE MONTCHEUIL
- en ligne sur www.fondation-montcheuil.org/donate/
- par virement : IBAN FR76 3000 4008 1900 0117 9094 161
BIC BNPAFRPPXXX

N° 1810

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

Tél. /Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail :

MERCI, VOTRE SOUTIEN COMPTE POUR NOUS !

« Donc, tout ce que vous voudriez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux, vous aussi : voilà ce que disent la Loi et les Prophètes. » Évangile de Saint Mathieu, 7,12

DÉDUCTION FISCALE

La Fondation de Montcheuil – reconnue d'utilité publique depuis 1984 – est habilitée à recevoir des donations et legs exonérés des droits de mutation à titre gratuit. Par ailleurs, elle est éligible, selon la législation fiscale en vigueur, aux dispositifs suivants :

• Pour les particuliers :

Impôt sur le Revenu (IRPP) : réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

Prélèvement à la source : les réductions d'impôts liés aux dons en 2018 sont maintenues et le 15 janvier 2019, vous recevrez un acompte de 60% de votre avantage fiscal. Cf. notre site www.fondation-montcheuil.org

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an.

• Pour les entreprises :

Impôt sur les Sociétés – BIC (IS) : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour des dons compris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq exercices suivants.

- Je souhaite vous adresser un message personnel :

.....
.....
.....
.....

- Je souhaite réfléchir sereinement à la possibilité de transmettre des biens à la Fondation de Montcheuil. Le P. Bruno Régent sj, référent Legs, est à mon écoute par mail à legs@jesuites.com ou au **06 20 74 43 96**



Fondation de Montcheuil – 35 bis rue de Sèvres, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 75 10 – e-mail : contact@fondation-montcheuil.org
www.fondation-montcheuil.org